

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 52105 A1** (51) Cl. internationale : **A61K 31/00**

(43) Date de publication :
31.08.2022

(21) N° Dépôt :
52105

(22) Date de Dépôt :
13.01.2021

(71) Demandeur(s) :
• **EL RHAZI MOHAMMED, 115 BD 5101 MAAFA. HAY ANDALOUS (MA)**
• **AADEL Said, Pépinière des plantes médicinales et aromatiques, Km 9, Route de la frontière, Oujda (MA)**

(72) Inventeur(s) :
EL RHAZI MOHAMMED ; AADEL SAID

(74) Mandataire :
SMANI MOHAMED

(54) Titre : **TRAITEMENT DU COVID 19 PAR LES PLANTES MEDECINALES**

(57) Abrégé : Le brevet d'invention demandé est intitulé COVID19 TRAITMENT PLANT. Il concerne un projet industriel qui vise la fabrication d'un médicament naturel ayant une grande efficacité de protection et de traitement contre le virus Covid19. Ce médicament est un mélange des huiles essentielles des plantes médicinales, déterminées pour leur pouvoir élevé de combattre les virus qui affectent les voies respiratoires en l'occurrence le virus Covid 19. Il vise à faire face à ce dernier qui a causé un grand ravage économique et social dans tous les pays du monde. Les plantes médicinales composant le médicament en question concernent 10 arbres et herbes, identifiées par nous, ayant une grande efficacité thérapeutique contre le virus Covid 19. A savoir : Eucalyptus globulus, Eucalyptus radiata, le clou de girofle (Syzygium aromaticum), Menthe pouliot, Menthe poivrée (mentha piperita), Romarin (Rosmarinus officinalis), Armoise blanche (Artemisia herba alba), Thym (Thymus vulgaris), gingembre (ginger officinalis), Basilic (Ocimum basilicum). Ce médicament naturel joue de nombreux rôles : - Un rôle médical préventif et thérapeutique contre le virus Covid 19 et contre d'autres virus qui infectent les voies respiratoires. - Un rôle olfactif important. Lorsqu'on respire l'odeur des HE extraites des plantes médicinales et contenues dans le médicament conçu, elle va former un écran protecteur des cellules nasales et empêche le virus de s'y introduire. Ensuite, les molécules à principe actif aromatique présentes dans l'écran et qui sont dotées d'un pouvoir anti-infectieux et antivirales vont le détruire le virus et en même temps stimulent le système immunitaire de défense de l'organisme. - un rôle purificateur et stérilisateur des bavettes

utilisées contre le virus qui après leur usage plus de 4 h deviennent chargées d'oxydes de carbone néfaste au corps. Ce médicament sera présenté au public dans des petites bouteilles en verre, légères, facilement utilisables par inspiration nasales et en doses bien étudiées, et peuvent nous accompagner partout.

Résumé

Le brevet d'invention demandé est intitulé **COVID19 TREATMENT PLANT**.

Il concerne un projet industriel qui vise la fabrication d'un médicament naturel ayant une grande efficacité de protection et de traitement contre le virus Covid19.

Ce médicament est un mélange des huiles essentielles des plantes médicinales, déterminées pour leur pouvoir élevé de combattre les virus qui affectent les **voies respiratoires** en l'occurrence le virus Covid 19. Il vise à faire face à ce dernier qui a causé un grand ravage économique et social dans tous les pays du monde.

Les plantes médicinales composant le médicament en question concernent 10 arbres et herbes, identifiées par nous, ayant une grande efficacité thérapeutique contre le virus Covid 19. A savoir :

Eucalyptus globulus, Eucalyptus radiata, le clou de girofle (Syzygium aromaticum), Menthe pouliot, Menthe poivrée (mentha piperita), Romarin (Rosmarinus officinalis), Armoise blanche (Artemisia herba alba), Thym (Thymus vulgaris), gingembre (ginger officinalis), Basilic (Ocimum basilicum).

Ce médicament naturel joue de nombreux rôles :

- Un rôle médical préventif et thérapeutique contre le virus Covid 19 et contre d'autres virus qui infectent les voies respiratoires.
- Un rôle olfactif important. Lorsqu'on respire l'odeur des HE extraites des plantes médicinales et contenues dans le médicament conçu, elle va former un écran protecteur des cellules nasales et empêche le virus de s'y introduire. Ensuite, les molécules à principe actif aromatique présentes dans l'écran et qui sont dotées d'un pouvoir anti-infectieux et antivirales vont le détruire le virus et en même temps stimulent le système immunitaire de défense de l'organisme.
- un rôle purificateur et stérilisateur des bavettes utilisées contre le virus qui après leur usage plus de 4 h deviennent chargées d'oxydes de carbone néfaste au corps.

Ce médicament sera présenté au public dans des petites bouteilles en verre, légères, facilement utilisables par inspiration nasales et en doses bien étudiées, et peuvent nous accompagner partout.

Mots clefs : Covid 19, médicament naturel, plantes médicinales arbres et herbes aromatiques, huiles essentielles, petites bouteilles en verre, dosage en gouttes de 2 g à 20 g diluées.

**1- TITRE DU BREVET : **TRAITEMENT DU COVID 19 PAR LES
PLANTES MEDICINALES****

3- DESCRIPTION RESUMEE

Notre invention est un procédé industriel pour la fabrication d'un médicament qui permet de renforcer le système immunitaire avec un effet thérapeutique bénéfique contre le virus Covid 19. C'est le résultat d'une recherche acharnée que nous avons menée pour participer activement aux efforts consentis par nos collègues pour lutter contre cette nouvelle pandémie.

Ce médicament est un mélange des huiles essentielles des plantes médicinales judicieusement conçu pour leur potentiel préventif important et leur pouvoir thérapeutique élevé contre les virus qui affectent les voies respiratoires. Les plantes médicinales considérées sont essentiellement constituées de 10 arbres et des herbes médicinales et aromatiques qui se sont avérés vitales pour la lutte contre le virus Covid19 comme l'indiquent les témoignages des patients qui l'ont attrapé, notamment

Eucalyptus Globulus, Eucalyptus radiata, le clou de girofle (Syzygium aromaticum), Menthe pouliot, Romarin (Rosmarinus officinalis), Armoise blanche (Artemisia herba alba), Thym (Thymus vulgaris), gingembre (ginger officinalis), Basilic (Ocimum basilicum). Menthe poivrée (mentha piperita).

Ce médicament sera présenté au public dans des petites bouteilles en verre, légères et facilement utilisables par inspiration nasales et en doses appropriées.

4- NOTRE BREVET

Notre brevet repose sur l'utilisation des plantes médicinales aussi bien pour la prévention contre le virus Covid 19 que pour son traitement. Il concerne la fabrication d'un médicament naturel ayant un grand pouvoir de protection et de traitement contre ce virus et les virus qui affectent les branches respiratoires.

Ces plantes médicinales sont constituées d'arbres (forestiers, fruitiers, urbains ou d'ornement...), d'herbes médicinales (forestières, naturelles, steppiques...), et d'herbes aromatiques qui se sont distingués par des résultats probants dans les

expériences que nous avons effectuées dans le cadre de notre participation active à la protection et la thérapie spécifiques au virus Covid 19.

Plus précisément, nous avons adopté une approche expérimentale pragmatique, basée sur un nombre important d'essais, pour mettre au point un produit médical naturel avec une composition adéquate et un dosage approprié des huiles essentielles des plantes médicinales. Ce produit vise à faire face au virus Covid19 qui a causé un grand ravage économique et social dans tous les pays du monde.

L'intervention de ce nouveau médicament passe en même temps par trois grandes actions : une action phytothérapique, une action aromathérapique et une action olfactothérapique. Ainsi, ce médicament est très bénéfique pour la santé par son pouvoir de protection et de lutte contre le virus Covid 19. Il est particulièrement efficace dans la première étape de la contamination, i.e. les premières heures de son installation dans les voies nasales. Le médicament empêche l'intrusion du virus dans les cellules nasales et bloque son activité virale tant qu'il est encore faible et inactif.

De par sa constitution en huiles essentielles et sa richesse en produit médical actif (principe actif aromatique) et par son odorat, ce médicament crée un écran et une couverture qui protège la muqueuse nasale et empêche la pénétration du virus Covid19 dans ses cellules et inhibe son activité et limite son infection.

Un virus est, en général, constitué d'une simple membrane protéique appelée capsid qui enveloppe son gène (ARN). Les huiles essentielles effondrent cette membrane et l'enrayent et bloquent l'action infectieuse du virus.

Un virus n'est actif et dangereux que lorsqu'il pénètre dans une cellule hôte vivante et la parasite. Il y'a transformation cellulaire virale lorsque le génome du virus entre en interaction avec l'ADN du génome cellulaire.

5 - METHODES DE PREPARATION DU MEDICAMENT

Elles reposent en premier lieu sur le choix des plantes aromatiques et médicinales (PAM) les plus appropriés à la thérapie des virus ensuite on procède à l'extraction des huiles essentielles (HE) par la méthode courante qui consiste à leur distillation à la vapeur en utilisant le matériel adéquat.

Les plantes médicinales, qui seront utilisées dans ce médicament, sont cultivées dans une pépinière type, faisant partie de notre patrimoine, d'une superficie de 42 hectares sise au km 9 routes de la frontière, Oujda-Angad, Région Orientale, Maroc. Equipée d'un laboratoire doté d'une bibliothèque riche en ouvrages sur les plantes médicinales et aromatiques, cette pépinière a d'ores et déjà permis de préparer plus de 100 thèses de doctorat et de réaliser plusieurs travaux de recherche depuis 1988 dans le cadre d'un ensemble de conventions avec 15 universités nationales.

Cette pépinière est classée parmi les plus importantes de l'Afrique et du monde arabe dans le domaine d'extraction des huiles essentielles des arbres et des plantes médicinales. Elle est contractuelle avec Elle est reconnue et autorisée par les autorités locales compétentes et certifiée par « ONSSA » pour les plantes médicinales et aromatiques.

6 – VIRUS COVID 19 ET SES ENDOMMAGES (et ses méfaits)

Le virus Covid 19 est apparu fin 2019 en chine s'est répandu au début 2020 dans tous les pays du monde via un important processus de contagion. Il se distingue par une propagation rapide avec une première localisation dans les poches nasales où il séjourne entre 8 et 12 heures car il ne supporte pas la température du corps. L'air frais que respire le contaminé aide le virus à se maintenir et s'introduire dans la cellule nasale et se multiplier. Dans cette première étape, le virus ne déclenche aucuns symptômes et la personne atteint ne se doute de rien. En ce moment, la puissance du virus est inférieure à 10% (selon nos observations) et il est facilement métrisable. Or, si le virus n'est pas traité en ces moments, il se déplace dans une deuxième étape à la gorge à travers les voies respiratoires où il passe de trois à cinq jours pour se renforcer davantage et certains symptômes commencent à apparaitre comme la fièvre froide et chaude, la fatigue, la diarrhée, maux de tête, la perte de la sensation du goût et d'odorat, la difficulté de respirer. Ce n'est qu'en ce temps que la personne contaminée prend conscience qu'il est atteint du virus Covid 19 et s'en assure par les analyses et le test (PCR) et commence le traitement par les médicaments prévus (qui renforcent seulement l'immunité du patient) et applique l'isolement.

Si le malade a une bonne immunité et qu'il ne souffre d'aucune autre maladie chronique, il peut guérir. Autrement, le virus entame sa troisième étape, la plus

dangereuse, et s'installe généralement dans les poumons et les branches respiratoires et parfois dans d'autres organes (reins, cœur ou autres ...) et gêne sérieusement la respiration, ce qui nécessite la réanimation.

Le virus Covid 19 est un virus très petit, microscopique, qui s'est développé et s'est propagé avec une vitesse élevée, et au bout de trois mois, il a causé une pandémie mondiale. Il a atteint tous les pays du monde en leur imposant l'isolement total, ce qui a provoqué un désarroi général et un blocage mondial et a engendré une détérioration grave de l'économie et a causé la mort d'un grand nombre de la population.

La pandémie du virus Covid 19 est dangereuse. Elle s'est propagée très vite dans le monde, et au bout d'une année elle a tué plus de deux millions de personnes et a contaminé plus de 100 millions. Et ces chiffres demeurent en progression malgré les recherches accrues pour trouver un produit efficace qui pourrait lui mettre fin. Mais en vain.

Le plus grave c'est que ce virus connaît des mutations importantes avec des infections plus sévères, ce qui rend la situation compromise.

Plusieurs travaux de recherches ont été effectués pour trouver un médicament ou un vaccin adéquat en vue d'irradier définitivement cette terrible pandémie Covid 19 qui défie les scientifiques par une composition qui varie rapidement dans le temps pour permettre de trouver un vaccin adéquat.

Un virus possède différents mécanismes leur octroyant diverses possibilités stratégiques d'infection dont l'incidence provoque des maladies. Les virus ne sont pas des cellules mais de très fines particules infectieuses dont les gènes sont enfermés dans une coque protéique. Il n'est pas une entité vivante et les antibiotiques sont sans effets sur les virus.

Suite à ce qui précède, et d'après nos recherches et investigations, le meilleur traitement que nous proposons pour la protection et la guérison du Covid 19, est l'usage des huiles essentielles des plantes aromatiques et médicinales qui ont un effet préventif et curatif et donne au corps humain l'immunité nécessaire et le pouvoir suffisant de combattre ce virus dans sa première étape marquée par sa présence dans les poches nasales ou il est encore à l'état embryonnaire inactif.

7 – LES PLANTES MEDICINALES ET LEURS BIENFAITS.

La PHYTOTHERAPIE ou le soin par l'usage des plantes médicinales et aromatiques est connu depuis l'antiquité. Ses bienfaits sont apparus dans les premières ères de l'humanité comme source de traitement et de guérison de diverses maladies qui touchaient l'homme et ce dans l'absence de la médecine générale qui n'existait pas à l'époque.

Aujourd'hui et malgré l'existence d'une médecine générale très poussée et bien développée, le recours à l'usage des plantes médicinales reste toujours d'actualité pour traiter certaines maladies et pour fabriquer la plupart des médicaments. Tout le monde est conscient de leurs vertus sur la santé humaine et dans le domaine de l'esthétique.

Les plantes médicinales et aromatiques occupent une place privilégiée dans le monde et requis un intérêt important dans de nombreux pays soient importateurs ou exportateurs de ces plantes. Elles sont la source principale dans l'industrie des cosmétiques, de la parfumerie et très utilisées par leurs activités odorantes, culinaires et médicinales. Et aussi utilisées comme condiments alimentaires...

Le couvert végétal naturel est considéré comme une richesse importante dans la vie car elle est constituée d'un grand nombre d'espèces de plantes diversifiées dont les PAM occupent une place prépondérante.

Les plantes médicinales et aromatiques possèdent plusieurs activités biologiques parmi lesquelles on peut citer les activités suivantes : Fongistatique, Nématicide, Bactériostatique, insecticide, Herbicide, antioxydante, antivirale, antibactérienne, antifongique...

Ces différentes plantes médicinales et aromatiques sont caractérisées par la biosynthèse de molécules odorantes qui s'appellent **les huiles essentielles** (HE) connues depuis longtemps pour leurs activités antiseptiques et thérapeutiques dans la médecine populaire et dans le stress oxydatif et la lutte contre les maladies infectieuses.

L'AROMATHERAPIE est un sous domaine de la phytothérapie, qui repose sur le soin par les odeurs.

Les HE sont des extraits très concentrés des plantes aromatiques obtenues par entraînement à la vapeur d'eau, ou hydro distillation. Elles sont des substances odorantes, responsables des différentes senteurs que dégagent les plantes et elles désignent le composé actif d'un remède naturel. Elles contiennent un certain type de principes actifs aromatiques. Ce sont des poly molécules qui contiennent

jusqu'à 300 composants différents qui sont plus de 100 fois plus concentré que dans la plante d'origine. Il existe plus de 3000 huiles essentielles dont environ 300 qui sont réellement commercialisées.

Les produits composant les HE des plantes médicinales et aromatiques sont nombreux et variés. Ils varient de 50 à plus de 200 constituants selon les plantes. Ces divers constituants ont un triple rôle : préventif, défensif et thérapeutique.

La concentration des HE est variable selon les espèces et les plantes. (Par exemple le clou de girofle 15% d'HE), et leur production varie selon les familles végétales. Parmi les familles les plus productives en HE, on distingue les Lamiacées (famille de Thym, de la menthe, du basilic...), les Astéracées (camomille, absinthe...), les Myrtacées (Eucalyptus, Laurier, cannelle...), les Apiacées (coriandre...). Cependant, les HE les plus étudiées pour leurs propriétés antibactériennes et antifongiques appartiennent à la famille des Lamiacées : thym, lavande, menthe, romarin, sauge, origan. L'HE de thym (*thymus capitatus* et *thymus vulgaris*) et des Eucalyptus (*globulus* et *radiata*) est souvent rapportée comme étant parmi les huiles les plus actives.

La composition chimique des HE est assez complexe. Les composés terpéniques et aromatiques représentent les principaux constituants. On y trouve aussi d'autres composés chimiques jouant un rôle prépondérant dans l'efficacité de leurs activités biologiques (alcool, phénols, mono terpinol, cannelle, aldéhyde, cétone...), on trouve aussi à des faibles concentrations des acides organiques, des cétones et des coumarines volatiles.

Toutes les HE des PAM dégagent des odeurs caractéristiques ayant un parfum agréable et acceptable par les cellules olfactives. Et leur usage par la voie de respiration s'appelle L'OLFACTOTHERAPIE qui est une méthode de soin avec les odeurs par voie respiratoire.

Ces huiles possèdent plusieurs propriétés telles que : Les propriétés relaxantes, tonifiantes, énergisantes, désodorisantes, anti inflammatoire anti bactérienne, antioxydantes

Ces propriétés s'expliquent par la composition biochimique de ces huiles. Elles sont très souvent composées d'alcools, cétones, sesquiterpènes, monoterpènes, diones, aldéhydes terpéniques, esters, azulènes, et oxydes.

Les HE sont reconnus sources principales d'antioxydants naturels et agents antimicrobiens et antiviraux. Elles produisent une inhibition puis une destruction

de tous les microorganismes étrangers présents en assurant une protection totale et une conservation générale du corps.

Les antioxydants sont capables de stopper les réactions des corps étrangers (virus) et empêchent la formation de molécules très réactives ou provoquant l'élimination de espèces étrangères avant endommagement des constituants de la cellule.

Tout organisme vivant possède un système d'antioxydant et d'enzymes qui agissent ensemble pour empêcher l'endommagement des composants des cellules vivantes comme l'ADN, les lipides et les protéines. Notre organisme, par exemples, est capable de produire à partir de l'acide aminé cystéine, un antioxydant puissant, l'acide alpha-lipoïque pour se protéger et de se défendre.

Toutes les recherches et les études portées sur les plantes aromatiques et médicinales ont confirmé leurs bienfaits sur la santé humaine. Elles ont un grand pouvoir et une très bonne efficacité dans le domaine de la médecine préventive et thérapeutique contre les bactéries et les virus.

Le Maroc possède une richesse végétale d'une grande diversité qui dépasse les 4000 espèces et il recèle une panoplie d'espèces de plantes aromatiques et médicinales (arbres et herbes) qui avoisine 600 plantes ayant des effets bénéfiques sur l'organisme.

Ces plantes sont réparties dans tous les coins du pays, ce qui lui confère une place honorable sur le plan mondial, la deuxième place après la Turquie. Il occupe le 12^{ème}. Rang mondial en lui permettant d'être un exportateur important avec 52.000 tonnes de PAM et 5.000 tonnes d'huiles essentielles. Parmi ces principaux produits on trouve : le romarin, l'huile d'argan, les huiles essentielles, le caroubier, les fleurs, le thym...

Cependant la mise en valeur de ces plantes aromatiques et médicinales reste limiter. Alors qu'il y'a lieu de profiter de leurs vertus, surtout dans cette circonstance de l'épidémie de corona virus qui s'amplifie partout et avec une grande vitesse sans aucun remède adéquat.

Toutes les personnes ayant contracté le virus Covid 19 et ont utilisé le traitement avec les plantes aromatiques et médicinales sont guéris en peu de temps (moins d'une semaine), selon les témoignages des personnes contaminées.

Compte tenu de ce qui précède, et pour se protéger et se traiter contre le virus Covid 19, l'emploi des plantes aromatiques et médicinales est nécessaire voire

indispensable. Et dans ce but, les plantes aromatiques et médicinales peuvent être une solution alternative et un complément au vaccin trouvé.

7- LA COMPOSITION DU MEDICAMENT NATUREL INVENTE

Compte tenu de notre formation et notre spécialisation dans les domaines de la biologie, la phytothérapie et l'aromathérapie, nous avons orienté nos recherches et concentré nos efforts vers l'usage des plantes aromatiques et médicinales (PAM) et leurs huiles essentielles (HE) pour trouver un remède efficace contre Covid 19.

Nous avons mis en évidence l'idée de transformer les PAM d'une simple matière première en domaine industrielle de fabrication des médicaments.

Parmi toutes les PAM étudiées aptes dans le domaine de la phytothérapie, on a retenu 10 plantes qui s'avèrent les plus efficaces dans la prévention et la lutte contre Covid 19 et les virus des voies respiratoires à savoir :

Eucalyptus globulus, Eucalyptus radiata, Clou de girofle (Syzygium aromaticum), Menthe pouliot, Menthe poivrée (mentha piperita), Romarin (Rosmarinus officinalis), Armoise blanche (Artemisia herba alba), Thym (Thymus vulgaris), Gingembre (gingiber officinale), Basilic (Ocimum basilicum).

Grâce à la vertu de ces PAM, nous avons fabriqué un médicament naturel ayant un effet positif et un rôle prépondérant de prévention et de thérapie contre le virus Covid 19 et intérêt important sur la santé humaine et stimulant l'immunité pour se défendre.

Le médicament fabriqué est constitué par un mélange d'huiles essentielles extraites des plantes précitées jouissant d'une efficacité élevée contre le virus Covid 19 et les virus infectant les voies respiratoires. Il est très efficace en synergie avec trois ou quatre plantes qui rassemblent des propriétés antibactériennes, antivirales, anti-inflammatoires, expectorantes et immunostimulantes.

La synergie la plus efficace constituant le médicament repose sur le mélange des huiles essentielles des plantes médicinales suivantes :

- **L'Eucalyptus globuleux (E. globulus):**

Est un arbre forestier originaire de l'Australie. Il appartient à la famille des Myrtacées qui comprend plus de 600 espèces. Il est le plus répandu dans le monde, au Portugal et au Maroc. Il craint le froid, préfère le climat méditerranéen. Il est très riche en huiles essentielles jouissant d'une grande efficacité sur la santé humaine. Ses feuilles, les plus utilisées dégagent une forte odeur caractéristique et libèrent leurs principes actifs. Il est connu pour ses activités antiseptiques des voies respiratoires grâce à ses propriétés expectorantes et mucolytique. Il est expectorant, mucolytique et lubrifiant. Il constitue un remède efficace des problèmes respiratoires et des problèmes de la sphère ORL (rhume, angine, toux, sinusite, et évacue-les sécrétions des muqueuses). Ses huiles essentielles ont un pouvoir très élevé contre les virus et les bactéries. Elles sont antivirales, antibactériennes, anti- frileuses contre le froid et stimulantes du système immunitaire.

Les HE de l'Eucalyptus Radiata (ou radié) ont presque les mêmes propriétés que l'Eucalyptus Globulus. Ils contiennent un taux élevé de deux principaux constituants : le 1,8 céniole et l'eucalyptol, qui sont des molécules à fort principe actif aromatique efficaces et s'adaptent bien en synergie avec beaucoup de plantes comme : le thym, la menthe pouliot, l'armoise, le romarin...

- **Le Clou de girofle** (*Syzygium aromaticum*) :

Le clou de girofle appartient à la famille des myrtacées, riche en huiles essentielles qui ont un effet bénéfique sur le corps. Elles jouent un rôle important et efficace de lutte contre les microbes, les virus et les champignons. Elles sont riches en Eugénol qui est le principe actif aromatique le plus dominant, qui constitue un anti bactérien et un antivirale redoutables. Elles renforcent le système immunitaire, soulagent les maux de tête et d'autres maux d'estomacs. Elles apaisent les inflammations des voies respiratoires supérieures en particuliers les poches nasales, luttent contre le froid, le rhume, la toux, et la gorge et renforcent le système digestif.

- **La Menthe pouliot** :

La Menthe pouliot est une plante aromatique, médicinale possèdent des propriétés très favorables pour l'organisme. Elles ont des actions antispasmodiques, relaxantes et expectorantes. Elles sont très bénéfiques et thérapeutiques dans l'infection des voies respiratoires et l'O.R.L. surtout dans le cas des gripes. Elles sont riches en menthol, en potassium et en phosphore qui ont des propriétés antigrippales et expectorantes. Elles décongestionnent les voies nasales et apaisent la toux. Elles combattent le froid et le rhume, soulagent

les douleurs, contribuent au renouvellement des cellules sanguines et au renforcement du système immunitaire et de défense. Elles purifient les voies respiratoires les bronches et les poumons et tonifient le cœur. Elles soulagent les douleurs et les problèmes de l'estomac. Elles dégagent un arôme délicieux et une odeur agréable caractéristique très apprécié.

- Le Romarin (Rosmarinus officinalis) :

Le Romarin est une plante vivace para forestière appartenant à la famille des Lamiacées. Très répandue en zone méditerranéenne. Elle est aromatique et très riche en huiles essentielles, tonifiantes pour l'organisme, renforcent le système immunitaire du corps, antalgique, anti rhume et aide à combattre les virus du froid. Il a une grande action sur la sphère ORL, les bronches et la toux. Il présente des propriétés diurétiques et digestives, favorise l'élimination de l'eau par les reins et stimule l'excrétion urinaire et apaise d'autres douleurs articulaires et musculaires.

- L'Armoise blanche (Artemisia herba alba) :

L'Armoise blanche est une plante para forestière appartenant à la famille des Astéracées. Elle contient de nombreux composants actifs d'une très efficacité antivirales et antibactériennes, stimulante de la circulation sanguine, un bon remède pour la fatigue, le stress, l'anxiété et la dépression. C'est un détoxiquant qui soulage les troubles digestifs : coliques, diarrhées, flatulences, douleurs viscérales et stimule la sécrétion du suc gastrique.

- Le Thym (Thymus vulgaris)

Le Thymus vulgaris est une plante vivace à petites feuilles, appartenant à la famille des Lamiacées. Il est efficace dans les maladies des bronches, les infections urinaires et les candidoses intestinales. Il est stimulant de l'immunité. Le thymol et le carvacrol constituent les molécules à fort principe actif aromatique les plus dominants avec quelques molécules terpéniques.

8- LES BIENFAITS DU MEDICAMENT INVENTE

Les odeurs des HE extraites des plantes médicinales et contenues dans le médicament conçu forment un écran protecteur des cellules nasales et empêchent le virus de s'y introduire et les composants actifs antivirus du médicament inhibent l'action du virus et stimule le pouvoir immunitaire des cellules pour le contrecarrer et le combattre. Face à ces actions défensives et combatives, le virus Covid 19 reste inactif et sans effet sur le corps humain.

Ce traitement contre le virus Covid 19 et ses assimilés sont efficaces et exempt de tout effet secondaire. Simple dans son emploi et peut être utilisable par toute personne et il est plus bénéfique pour les malades ayant des maladies chroniques.

L'intervention de ce médicament à ce stade évite toute complication et mobilisation de moyen humain et matériel et épargne les dépenses onéreuses.

Ce médicament naturel joue de nombreux rôles :

Un rôle médical préventif et thérapeutique contre le virus Covid 19 et contre d'autres virus qui infectent les voies respiratoires.

Un rôle purificateur et stérilisateur des bavettes utilisées contre le virus qui après leur usage plus de 4 h deviennent chargées d'oxydes de carbone néfaste au corps.

Un rôle olfactif important. L'odeur qu'on respire va rentrer au niveau du nez et passe à travers la cavité nasale et tapisse cette partie du nez et forme un écran protecteur des cellules nasales, empêchant le virus d'y pénétrer et en même temps réveille le système immunitaire de défense de l'organisme. Ensuite, les molécules à principe actif aromatique présentes dans l'écran formé par l'odeur et qui jouissent d'un pouvoir anti-infectieux et antivirales vont détruire le virus. Les molécules présentes dans l'odeur qui forme l'écran protecteur en question vont s'interposer entre le virus et les cellules nasales et empêchent son intrusion dans les cellules et vont le neutraliser. Un virus n'est actif et non infectieux que lorsqu'il s'introduit dans une cellule hôte où il va la parasiter et utiliser son génome pour se répliquer et se développer. Sans la présence d'une cellule vivante, le virus est sans vie et sans effet.

Un rôle prépondérant dans la stimulation de l'immunité. Cette dernière constitue la principale défense de la personne. Sa présence et son évolution est sollicitée à tout moment en cette période de la pandémie causée par le virus Covid 19.

Ce médicament nouveau sera présenté au public dans des petites carafes (ou petites bouteilles) en verre, légères, facilement utilisables par inspiration nasales et en doses bien étudiées, et peuvent nous accompagner partout.

Rappelons que toute personne ayant été atteinte par le virus Covid 19 et ayant utilisé la phytothérapie est guérie en temps record (moins d'une semaine).

Ce médicament naturel est un antiseptique qui nettoie les voies respiratoires et prévient l'infection à l'intérieur ou à l'extérieur du corps (les cellules) et

empêche le virus de s'y introduire et arrête le déclenchement de son activité d'infection.

Ce médicament est en même temps un virucide, un bactéricide, un dépuratif, un expectorant et un stimulant d'immunité.

Pour ces vertus nombreuses et ces bienfaits certains, et dans la circonstance difficile que traverse actuellement le monde, le recours à l'usage des PAM est nécessaire voire indispensable pour contrecarrer la pandémie du virus Covid 19, surtout dans sa première étape marquée par sa présence dans le nez.

Dans ce but et pour limiter, voire éradiquer cette épidémie causée par le virus Covid 19, il y'a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires de sécurité et les précautions de protection et faire appel à toutes les idées, propositions, études et recherches et donner à ce médicament naturel phytothérapique l'intention qu'il faut peut-être sera la solution alternative ou complémentaire au vaccin utilisé.

REVENDICATONS

1- La composition biologique du médicament antivirus Covid 19 est totalement naturelle, caractérisée en ce qu'elle est entièrement constituée de végétaux et ne comporte aucun produit chimique.

2- La composition biologique du médicament antivirus Covid 19, selon la revendication précédente, caractérisée en ce qu'elle est à base végétale constituée de 10 plantes aromatiques et médicinales (PAM), (arbres et herbes), phytothérapie, ayant un grand pouvoir de protection et de défense contre les virus qui affectent les voies respiratoires en général et le virus Covid19 en particulier.

3- La composition biologique du médicament antivirus Covid 19, selon les revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle est constituée par les PAM suivantes : **Eucalyptus Globulus, Eucalyptus radiata, le clou de girofle (Syzygium aromaticum), Menthe pouliot, Romarin (Rosmarinus officinalis), Armoise blanche (Artemisia herba alba), Thym (Thymus vulgaris), gingembre (ginger officinalis), Basilic (Ocimum basilicum), Menthe poivrée (mentha piperita)**, identifiées pour leurs vertus et leur efficacité contre les virus en général et le virus covid 19 particulier.

3- La composition biologique du médicament antivirus Covid 19, selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que les PAM contiennent des huiles essentielles (HE) très concentrées et composées de molécules biochimiques à principes actifs très forts (aromathérapie).

4- La composition biologique du médicament antivirus Covid 19, selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que la synergie la plus efficace, repose sur le mélange des HE des PAM suivantes: **L'Eucalyptus globuleus, Le Clou de girofle, la Menthe pouliot, le Romarin, l'Armoise et le Thym** en doses appropriées variant de 2 gouttes à 10 gouttes diluées.

4- Le procédé de fabrication et de préparation du médicament antivirus Covid 19, selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est entièrement industriel et que la méthode de distillation à vapeur d'eau est la plus appropriée.

5- Le procédé de présentation et d'utilisation du médicament antivirus Covid 19, selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il se présente dans des petites bouteilles en verre, très légères et facilement utilisables par inspiration nasales (olfactothérapie).

6- La composition biologique du médicament antivirus Covid 19, selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que la bonne odeur qui le caractérise et qui par son biais se fait le traitement, forme un écran protecteur des cellules nasales et les molécules à principes actifs, ainsi présentes, détruisent le virus et stimulent le système immunitaire de défense de l'organisme.

7- La composition biologique du médicament antivirus Covid 19, selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que Le médicament est exempt de tout effet secondaire et peut être utilisable par toute personne, même ceux ayant des maladies chroniques.

**RAPPORT DE RECHERCHE
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée
par la loi 23-13)

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 52105	Date de dépôt : 15/01/2021
Déposant : EL RHAZI MOHAMMED et AADEL Said	
Intitulé de l'invention : TRAITEMENT DU COVID 19 PAR LES PLANTES MEDECINALES	
Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.	
Les documents brevets cités dans le rapport de recherche sont téléchargeables à partir du site http://worldwide.espacenet.com , et les documents non brevets sont joints au présent document, s'il y en a lieu.	
Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :	
Partie 1 : Considérations générales	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport	
<input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité	
<input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés	
Partie 2 : Rapport de recherche	
Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de forme et de clarté	
<input type="checkbox"/> Cadre 5 : Défaut d'unité d'invention	
<input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications exclues de la brevetabilité	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 7 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle	
Examineur : LAHCHIMI Fatima Zahra	Date d'établissement du rapport : 26/07/2021
Téléphone: 212 5 22 58 64 14/00	

Partie 1 : Considérations générales		
Cadre 1 : base du présent rapport		
Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :		
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Description</u> 13 Pages • <u>Revendications</u> 9 		
Partie 2 : Rapport de recherche		
Classement de l'objet de la demande :		
CIB : A61K 31/00		
Plateformes et bases de données électroniques de recherche :		
EPOQUENET, WPI, ScienceDirect, IEEE, ORBIT		
Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
X	Medicinal Plants as Sources of Active Molecules Against COVID-19; Bachir Benarba et al Atanasio Pandiella; <i>frontiers in pharmacology</i> ; 07/09/2020 DOI: 10.3389/fphar.2020.01189	1-9
X	Medicinal plants used for the prevention purposes during the covid-19 pandemic in Morocco ; Abderrazak EL ALAMI et al; <i>JOURNAL OF ANALYTICAL SCIENCES AND APPLIED BIOTECHNOLOGY</i> ; 31/05/2020	1-9
X	Role of Medicinal Plants of Traditional Use in Recuperating Devastating COVID-19 Situation ; Srivastava AK et al ; <i>Medicinal & Aromatic Plants</i> ; 31/08/2020 DOI: 10.35248/2167-0412.20.9.359	1-9
*Catégories spéciales de documents cités :		
<p>--« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément</p> <p>--« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier</p> <p>--« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent</p> <p>--« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs</p> <p>--« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté</p>		

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité**Cadre 4 : Remarques de forme et de clarté***- Remarques de forme*

Il semble que la numérotation des revendications est erronée, il s'agit de 9 revendications au total.

Cadre 7 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle

Nouveauté	Revendications 3-9	Oui
	Revendications 1-2	Non
Activité inventive	Revendications aucune	Oui
	Revendications 1-9	Non
Application Industrielle	Revendications 1-9	Oui
	Revendications aucune	Non

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci-après seront utilisés dans toute la suite de la procédure

- D1 : Medicinal Plants as Sources of Active Molecules Against COVID-19
- D2 : Medicinal plants used for the prevention purposes during the covid-19 pandemic in Morocco
- D3 : Role of Medicinal Plants of Traditional Use in Recuperating Devastating COVID-19 Situation

1. Nouveauté

L'objet des revendications 1-2 de la présente demande ne répond pas au critère de nouveauté au sens de l'article 26 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13 étant donné que l'ensemble des caractéristiques techniques sont divulguées par le document D1. Ce dernier décrit des plantes médicinales utilisées comme sources de molécules actives seules ou en combinaison avec d'autres molécules dans le traitement et/ou la prévention de l'infection lié au COVID-19 (le tableau 1 cite une variété de Produits naturels testés contre les coronavirus).

Aucun document de l'art antérieur ne divulgue l'ensemble des caractéristiques technique des revendications 3-9 de la présente demande. Par conséquent, l'objet desdites revendications est nouveau au sens de l'article 26 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

2. Activité inventive

Le document D2 décrit l'utilisation d'une variété de plantes médicinales pour le traitement des symptômes lié au coronavirus, 23 espèces de plantes médicinales appartenant à 11 familles botaniques utilisées en été cités dont les familles les plus importantes étaient celles des Lamiacées, des Cupressacées et des Zingibéracées. Les plantes les plus utilisées étaient Allium Sativum, Olea europaea, Zingiber officinale, Thymus maroccanus, Eucalyptus globules, Foeniculum vulgare, Curcuma xanthorrhiza, Phoenix dactylifera, Rosmarinus officinalis, Thymus satureioides, Mentha pulegium et Pimpinella an.

Le document D3 cite à son tour l'utilisation de différentes plantes et herbes pour renforcer le système immunitaire et lutter contre les infections, y compris COVID-19. Une variété de plantes médicinales et leurs composants bioactifs ont été discutés (exemple : Zingiber officinalis Syzgium aromaticum...(figure 1)).

L'objet de la revendication 3 diffère de l'art antérieur le plus proche par la combinaison d'une dizaine de plantes médicinales dans une composition thérapeutique.

Aucun effet technique supplémentaire lié à la combinaison de ces plantes médicinales n'a été divulgué. En effet, l'utilisation de la plupart d'autres eux dans la prévention du coronavirus est déjà anticipée par les documents de l'art antérieur.

Le problème que la présente invention se propose de résoudre est considéré comme la fourniture d'une composition à base d'extraits de plantes médicinales utilisée pour le traitement du coronavirus.

La solution proposée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive pour les raisons suivantes :

- D'une part, l'utilisation des plantes médicinales dans le contexte du COVID-19 est déjà anticipée par les documents de l'art antérieur et aucun effet technique supplémentaire lié à la combinaison des 10 plantes médicinales revendiquées n'a été divulgué dans la présente invention. Ainsi, le choix arbitraire de ces plantes et l'extraction de ces huiles essentielles par une technique standard de distillation ne présente aucun effet avantageux, et on se basant sur ses expérimentations de routine et sur les divulgations de l'art antérieur, l'homme de métier aurait pu arriver à la composition revendiquée sans faire preuve d'esprit inventif.
- D'autre part, le déposant n'a fourni aucune donnée expérimentale ou comparative qui prouve l'activité et l'effet antiviral direct spécifique au SRAS-CoV-2 de la composition revendiquée. Ainsi, le fait de citer les activités des plantes médicinales déjà connues et leur attribuer d'autres activités (dans ce cas l'action sur le COVID-19) sans preuve expérimentale, n'est pas suffisant pour reconnaître l'activité inventive d'une telle composition.

Par conséquent, l'objet des revendications 3-9 n'est pas inventif au sens de l'article 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

3. Application industrielle

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.